Taoufik Ben Brik condamnée en Tunise à 6 mois de prison

lundi 30 novembre 2009, par CRLDHT, NPA / NPA l'Anticapitaliste (Date de rédaction antérieure : 27 novembre 2009).

C.R.L.D.H. Tunisie
Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie
membre du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme

21ter rue Voltaire – FR-75011 PARIS - Tel/Fax : 00.33.(0)1.43.72.97.34

contact crldht.org / www.crldht.org

"Parce que en matière de liberté, il n'y a pas de frontières. Parce qu'en matière de dignité, les bornes sont bannies,

j'implore les êtres libres de cette terre pour mettre fin à la prise d'otage de taoufik Ben Brik, mon mari".

Azza Zarrad

Communiqué

Le Tribunal de Première Instance de Tunis, vient de prononcer une peine de 6 mois de prison ferme à l'encontre du journaliste Taoufik BEN BRIK.

Le verdict a été prononcé en l'absence de l'intéressé. Ceci nous préoccupe gravement de tant que sa famille a été interdite de lui rendre visite depuis une semaine, sous prétexte que « Taoufik ne désire pas la rencontrer », selon les déclarations de son épouse.

Le CRLDHT :

– Condamne ce verdict inique qui confirme le caractère politique de ce procès ainsi que l'acharnement du pouvoir contre toute voix indépendante et contre les acteurs de la société civile.

– Exige la libération immédiate de Taoufik Ben BRIK et l'arrêt des poursuites contre les journalistes, dont Zouheir Makhlouf.

– Appelle les partenaires de la Tunisie, dont la France, à peser de tout leur poids pour libérer Taoufik Ben brik, conformément aux engagements pris conjointement avec la Tunisie (Accord d'association EU-Tunisie..).

– Appelle les démocrates tunisiens et les acteurs de la société civile ainsi que les amis de la Tunisie dans le monde à intensifier la mobilisation pour la libération de Taoufik Ben Brik et pour la défense des libertés et droits de l'Homme en Tunisie.

Le CRLDHT

Paris, le 26 Novembre 2009

Taoufik Ben Brik victime de la dictature en Tunisie.

Communiqué du NPA
vendredi 27 novembre 2009

Suite à un coup monté et après une parodie de procès, Taoufik Ben Brik, journaliste, vient d'être condamné à six mois de prison ferme.

Le NPA condamne la répression l'arrestration arbitraire, ce simulacre de procès et la condamnation dont est victime ce journaliste tunisien.

Ben Ali qui s'est fait réélire, comme président de la république, pour la 5e fois au terme d'une caricature d'élection, veut faire payer à Taoufik Ben Brik ses critiques contre le régime dictatorial en place.

De plus, les droits de l'homme fondamentaux sont bafoués par le pouvoir tunisien. Ainsi, depuis on arrestation, auncun contact n'a été possible entre Taoufik Ben Brik et sa famille, ses avocats.

Depuis jeudi 26 novembre, date du procès, les avocats n'ont pas pu le rencontrer et sa famille ne sait même pas dans quelle prison il est enfermé. Sachant que son état de santé nécessite la pris e de médicaments régulièrement, cette disparition inquiète beaucoup aussi bien son entourage que ses amis et l'ensemble des partis et organisations attachés à la libertéd'expression.

Le NPA affirme son total soutien à Taoufik Ben Brik, exige sa libération immédiate ainsi que le respect de la liberté d'expression.

Le gouvernement français qui a mollement regretté l'issue du procès doit prendre ses responsabilités et condamner sans appel le régime dictatorial en place en Tunisie.

Le 27 novembre 2009.

Tunisie : procès « expéditif » du journaliste Taoufik Ben Brik, verdict le 26 novembre

AP | 19.11.2009 | 14:41

Au terme d'une procès qualifié d'« expéditif » par plusieurs avocats, la chambre correctionnelle du tribunal de première instance de Tunis a fixé jeudi au 26 novembre le prononcé du verdict dans l'affaire du journaliste dissident Taoufik Ben Brik.

L'audience, qui a duré un peu plus de trois heures, s'est achevée en queue de poisson à la suite d'un différend entre les avocats de la défense et le président de la cour sur l'ordre d'intervention des avocats pour les plaidoiries.

Le journaliste qui comparaissait en état d'arrestation était accusé d'« agression, atteintes aux bonnes moeurs et aux biens d'autrui » à la suite d'une altercation avec une femme qui a porté plainte.

Lors de son interrogatoire, Ben Brik s'est dit « victime d'un piège tendu par les services de sécurité » après les articles critiques du régime tunisien qu'il a publiés dans la presse française.

« C'est une affaire montée de toutes pièces », a-t-il clamé en dénonçant par ailleurs « la falsification » de sa signature au bas des procès-verbaux de l'enquête de la police judiciaire présentés dans le dossier.

L'avocat français du journaliste, Me William Bourdon, a jugé « inquiétant » que l'affaire soit jugée sur le fond le jour même de l'ouverture du procès.

« Je suis assez pessimiste quant au verdict », a-t-il déclaré à l'Associated Press. AP
Tunisie : procès « expéditif » du journaliste Taoufik Ben Brik, verdict le 26 novembre

AP | 19.11.2009 | 14:41

Procès Ben Brik à Tunis : « au-delà de la caricature » selon son avocat français

19.11.09 | 14h44

Le procès du journaliste et opposant Taoufik Ben Brik jeudi à Tunis était « au-delà de la caricature », le tribunal n'ayant « même pas cherché à sauver les apparences », a dénoncé son avocat français William Bourdon parlant d'une « parodie de justice ».

« Le dossier d'accusation est dans la pure tradition des dictatures, on est au-delà de la caricature », a estimé Me Bourdon, dans une déclaration à l'AFP depuis Tunis où il a assisté au procès.

« Les avocats (de M. Ben Brik, une quarantaine selon Me Bourdon) ont dénoncé le fait que le tribunal n'a même pas cherché à sauver les apparences et à faire croire que ce serait un procès équitable », a-t-il ajouté.M. Ben Brik, qui est écroué, est accusé d'avoir agressé une automobiliste, alors que pour Reporters sans frontières (RSF) et ses avocats son incarcération serait liée à des articles virulents dans la presse française contre le régime tunisien. La décision du tribunal a été mise en délibéré au 26 novembre, selon Me Bourdon.

L'avocat français a détaillé les atteintes aux règles du procès équitable : refus, contre l'usage, de renvoyer le procès comme le demandaient les avocats, absence de confrontation avec la plaignante qui n'était pas au procès, absence de témoins, « certains avocats empêchés de plaider ».

« Le tribunal était aux ordres pour expédier ce procès. Tous les avocats se sont réunis et le bâtonnier a pris une motion dénonçant les atteintes aux droits de la défense et au principe du procès équitable », a-t-il affirmé.

« En écho à cette parodie de justice, on constate une dégradation de la situation des militants des droits de l'Homme, des journalistes et des avocats », a ajouté Me Bourdon, évoquant des « intimidations » et des personnes « molestées ».

Le secrétaire général de Reporters Sans Frontières (RSF), Jean-François Julliard, a de son côté déploré l'interdiction d'accès à la salle d'audience à de nombreux médias et « l'absence totale de soutien de la communauté internationale » au procès.

« Ca ne coûtait pas grand chose en termes de courage politique à la France ou à la Délégation européenne d'envoyer un observateur », a-t-il jugé.